

AFRIQUE DU SUD

Projet de décision concernant la création d'un comité
spécial du désarmement nucléaire et son mandat

1. La Conférence du désarmement décide de créer un comité spécial du désarmement nucléaire chargé, d'une part, de réfléchir aux mesures pratiques à prendre pour éliminer par des efforts systématiques et progressifs les armes nucléaires et, d'autre part, de déterminer si une ou plusieurs de ces mesures devraient être négociées dans le cadre de la Conférence et, dans l'affirmative, quand elles devraient l'être.

2. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité spécial tiendra compte des propositions et vues existantes ainsi que des initiatives qui seront prises en matière de désarmement nucléaire.
